



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Compte-rendu de la réunion du 13/04/19 – 9H30 - à PLOUFRAGAN

Présents : Guinal BREST (responsable CRJ), Bernard CHAPALAIN (CSD 56), Stefano DE BLASIO (CSD 29), Michel KERISIT (président CSR et CSD 35), Joël LE DIOURON (responsable CRA), Michel LOMENECH (responsable Championnat), Renan THEPAUT (président), Alain TRICOIRE (CSD 22).

Absents excusés : Eric DUCOS (responsable CFI), Patrick EVENO (responsable adjoint championnat), André PANNETIER (trésorier et responsable corpo), Marie-Claude PENNEC (responsable vétérans), Jacques SORIEUX (secrétaire général)

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Championnat par équipes : (temps alloué : 60 mn)*
 - *Litiges et brûlages des journées 13 à 17, phase 2*
 - *Championnat féminin*
 - *Utilisation du GIRPE*
- 2- *Critérium Fédéral : (temps alloué : 30 mn)*
 - *Point sur le 4^{ème} tour*
- 3- *Retour d'expérience sur les compétitions terminées (temps alloué :30 mn)*
 - *Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (12/01/19 à CHARTRES DE BRETAGNE)*
 - *Coupe et championnat de Bretagne vétérans (9 et 10/02/19 à RENNES)*
 - *4^{ème} tour du critérium fédéral de N2 JEUNES (16 et 17/03/19 à THORIGNE-FOUILLARD et VERN SUR SEICHE)*
- 4- *Point sur les compétitions à venir (temps alloué :45 mn)*
 - *Finales régionales par classements (01/05/19 à QUESTEMBERT)*
 - *Interclubs régionaux (05/05/19 à HUELGOAT)*
 - *Championnat de Bretagne (18 et 19/05/2019 à DINAN)*
 - *Titre régionaux par équipes (26/05/2019 à MORDELLES)*
- 5- *Questions diverses*

Avant-propos :

Michel KERISIT remercie Alain TRICOIRE et le Comité des Côtes d'Armor de les accueillir à la Maison des Sports et il excuse les personnes absentes.

1- CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1.1- Litiges et brûlages des journées 13 à 16, phase 2

Journée 13 du 20/01/2019 :

PN Messieurs : TTE LAMPAUL-LOCMELAR 1 – GDR GUIPAVAS 1

Suite à l'abandon de Titouan KERLEROUX à la 3^{ème} manche de sa dernière partie, le club de GUIPAVAS n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : application de l'amende prévue.

R1B : TT LANDIVISIAU 1 - TT GRÂCES-LE MERZER 1

Le capitaine du club de GRÂCES-LE MERZER pose des réserves sur la température régnant dans la salle qu'il estime trop élevée (20°).

Décision : la réserve est irrecevable car il n'existe plus de limite minimale ou maximale de température dans les règlements.

R3C : ENTENTE PORZAY-CHATEAULIN 1 – FOLC LORIENT OUEST 2

Aurélien GODFROID, joueur du FOLC LORIENT OUEST, se plaint de l'attitude verbale de son adversaire Olivier l'HELGOUARC'H. Le ton monte entre les 2 joueurs au cours de la 3^{ème} manche et le JA demande aux 2 joueurs de se calmer sous peine de recevoir un carton jaune. Aurélien GODFROID décide d'abandonner la partie à 7-3 dans le 3^{ème} manche.

Le capitaine du FOLC LORIENT, Hugo FERRE, pose une réclamation sur la feuille de rencontre estimant que le JA aurait dû sanctionner Olivier L'HELGOUARCH.

Interrogé par mail, le JA confirme ni plus ni moins, les faits mentionnés dans son rapport.

Le club du FOLC LORIENT OUEST est prévenu par mail, dès le lundi suivant la rencontre, que la réserve doit être confirmé par écrit dans les 72H et que le courrier doit être accompagné d'un chèque de caution de 100 €.

Décision : la réclamation est irrecevable car elle n'a pas été confirmée par écrit dans les 72H

Suite à cette décision, le capitaine de LORIENT adresse un mail à Renan THEPAUT en expliquant qu'il ne remettait pas en cause le résultat, mais l'impartialité du JA qui était licencié dans le club recevant ; et, qu'il ne comprenait pas pourquoi il fallait confirmer la réclamation par écrit en envoyant un chèque de caution. Renan lui a répondu qu'il faudrait peut-être, effectivement, s'interroger en CRA sur le juge-arbitrage à domicile et que la confirmation écrite et le chèque de caution était un règlement fédéral.

Journée 14 du 03/02/2019 :

PN Messieurs : AC PLERIN 2 – TTE LAMPAUL-LOCMELAR 1

Suite à l'abandon de Yohann LE BELLEGUIC avant sa 2^{ème} partie, le club de LAMPAUL-LOCMELAR a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : pas d'amende infligée.

R2B : THORIGNE-FOUILLARD TT 5 – AVENIR RENNES 2

Suite à l'abandon d'Antoine GUYOT avant sa 2^{ème} partie, le club de l'AVENIR RENNES n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : application de l'amende prévue.

Journée 15 du 10/03/2019 :

PN Messieurs: TTE LAMPAUL-LOCMELAR 1 – GV HENNEBONT 3

La rencontre a été juge-arbitrée par une JA du club recevant, ce qui est normalement interdit.

Décision : rappel du règlement à la CDA 29.

PN Messieurs: RP FOUESNANT 3 – AC PLERIN 2

Le JA de la rencontre a infligé 2 cartons jaunes à Andréas GAILLARD, joueur du RP FOUESNANT. Normalement, le 2^{ème} carton aurait dû être un carton jaune-rouge assorti d'un point de pénalité. Dans ce cas, Andréas GAILLARD qui était déjà sous le coup d'un carton jaune, aurait été suspendu pour la prochaine rencontre de championnat ; alors, que là, il totalise 3 cartons jaunes et n'a pas à être suspendu.

Contacté au téléphone, le JA a confirmé qu'il était bien au courant du règlement ; mais, comme le 2^{ème} carton a été infligé à la fin de la dernière partie du joueur, il a estimé çà ne servait à rien de mettre un jaune-rouge et un point de pénalité et a préféré sortir un 2^{ème} carton jaune.

Décision : les 2 capitaines, en signant le dos de la feuille de rencontre, ont validé ce qui était écrit. Il est donc compliqué de revenir sur le 2^{ème} carton et de le transformer en jaune-rouge, surtout compte tenu des conséquences.

R2D: TT LE FOLGOËT/LESNEVEN 1 – FOLC LORIENT OUEST 1

Le capitaine du FOLC LORIENT, Pierre LE BOULAIRE, pose une réclamation sur la feuille de rencontre estimant que les services de Ronan KERIVIN, dans sa partie contre Mathieu LEURELE, étaient faux.

Le JA n'est apparemment pas intervenu et n'a rien noté sur la feuille de rencontre.

Décision : la réclamation est irrecevable car elle n'a pas été confirmée par écrit dans les 72H

Michel KERISIT revient sur le problème, évoqué lors de la précédente CSR, entre le TT FOUGERES/JAVENE/LECOUSSE et MONFORT TT. Pour rappel, le club de MONTFORT a délibérément fait jouer en nationale 2 un joueur qui n'avait pas les points suffisants afin de préserver son équipe 2 qui jouait la montée en R1 contre le TT FOUGERES/JAVENE/LECOUSSE. La CSF a donné rencontre perdue par pénalité à l'équipe de MONTFORT en N2 et a saisi le comité d'éthique et de déontologie. Celui-ci a envoyé un mail au club de FOUGERES/JAVENE en omettant de mettre la ligue de Bretagne en copie. Il explique que de telles pratiques remettaient en cause l'équité sportive et qu'il a demandé que les règlements soient revus pour palier à de telles pratiques.

1.2- Championnat féminin

La 2^{ème} phase, avec l'accord des clubs concernés, se déroulent avec 5 équipes.

Après 5 journées, il est plus que probable qu'il n'y aura qu'une descente de N3 au maximum. On peut espérer l'engagement de nouvelles équipes ; mais, on risque encore de se retrouver avec 6 équipes ou moins pour la 1^{ère} phase de la saison prochaine. Dans ce cas, la CSR décide, comme cela a été fait pour la 2^{ème} phase de cette saison, d'interroger les clubs concernés pour savoir s'ils souhaitent quand même maintenir la poule.

La Fédération a créé un groupe de travail sur l'évolution du championnat féminin. La Bretagne est représentée par Karine PERCHOC du TT LOPERHET. Trois réunions ont déjà eu lieu, deux par téléphone et une 3^{ème} à l'occasion des championnats de France seniors qui ont eu lieu au MANS.

A l'issue de la 1^{ère} réunion téléphonique, la conclusion a été que les pistes à creuser étaient la création d'un championnat unique (masculin et féminin) avec une épreuve féminine en parallèle et la diminution du nombre d'équipes en nationale.

A la fin de la 2^{ème} réunion qui a eu lieu au championnat de France, changement de décor, le groupe de travail estime que le passage à un championnat unique n'est pas une bonne idée et que la diminution du nombre d'équipes en nationale est prématurée.

Enfin, à l'issue de la 3^{ème} réunion téléphonique, il est décidé d'envoyer aux licenciées traditionnelles qui ne jouent pas en compétition un questionnaire. Celui-ci aurait dû partir ; mais il a été mis en suspend par le conseil fédéral qui souhaite que certaines questions soient revues. Il est aussi envisagé d'interroger les féminines qui jouent en championnat masculin pour savoir si c'est un choix délibéré ou obligé. Par ailleurs, l'objectif visé est de créer de nouvelles compétitions pour les féminines et, après seulement, de réformer le championnat féminin par équipes.

Les comptes rendus de ces 3 réunions figurent en annexe du présent compte rendu.

1.3- GIRPE

Comme on peut le constater sur le document figurant en annexe, après 5 journées en 2^{ème} phase, l'utilisation de GIRPE au niveau national continue de progresser. On peut surtout noter qu'en Bretagne on est pratiquement arrivé à une pleine utilisation, puisque seulement 2 feuilles sur 55 n'ont pas été saisies sur GIRPE.

Au niveau régional, l'utilisation de GIRPE dans les Côtes d'Armor est en légère baisse. En effet, 2 nouveaux clubs sont venus s'ajouter à ARMOR PING et ne se servent plus de GIRPE. Le Finistère est en très forte progression alors que le Morbihan continue, lui aussi, de progresser. En revanche, l'Ille et Vilaine ne décolle pas des 50% d'utilisation. Peu de JA se servent de GIRPE et peu de clubs sont équipés de matériel informatique.

2- CRITERIUM FEDERAL

En préambule ; Michel KERISIT signale que, comme il n'y a pas encore eu de CSR en 2^{ème} phase, il va faire le point sur le 3^{ème} et le 4^{ème} tour.

2.1- Point sur le 3^{ème} tour

Seniors messieurs : 24 joueurs prévus, 24 présents, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 3^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Seniors dames : 5 joueuses prévues, 5 présentes

A l'issue du 3^{ème} tour : 0 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Juniors garçons : 23 joueurs prévus, 22 présents (1 forfait non excusé)

A l'issue du 3^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 6 descentes de régionale

Juniors filles : 8 joueuses prévues, 8 présentes, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 3^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Cadets : 24 joueurs prévus, 24 présents, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 3^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 9 descentes de régionale

Cadettes : 15 joueuses prévues, 14 présentes (1 forfait non excusé)

A l'issue du 3^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

Minimes garçons : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 3^{ème} tour : 3 descentes de nationale 2, 9 descentes de régionale

Minimes filles : 11 joueuses prévues, 11 présentes, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 3^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Benjamins : 23 joueurs prévus, 23 présents, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 3^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Benjamines : 7 joueuses prévues, 7 présentes

A l'issue du 3^{ème} tour : 3 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

2.2- Point sur le 4^{ème} tour

Seniors messieurs : 21 joueurs prévus, 21 présents

A l'issue du 4^{ème} tour : 2 montées en nationale 2

Seniors dames : 2 joueuses prévues, pas organisé

A l'issue du 4^{ème} tour : 1 montée en nationale 2

Juniors garçons : 21 joueurs prévus, 21 présents

A l'issue du 4^{ème} tour : 1 montée en nationale 2

Juniors filles : 8 joueuses prévues, 8 présentes

A l'issue du 4^{ème} tour : 1 montée en nationale 2

Cadets : 22 joueurs prévus, 22 présents

A l'issue du 4^{ème} tour : 1 montée en nationale 2

Cadettes : 13 joueuses prévues, 13 présentes

A l'issue du 4^{ème} tour : pas de montée en nationale 2 (la 1^{ère} passe junior)

Minimes garçons : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 4^{ème} tour : pas de montée en nationale 2 (le 1^{er} passe cadet)

Minimes filles : 12 joueuses prévues, 12 présentes

A l'issue du 4^{ème} tour : 1 montée en nationale 2

Benjamins : 23 joueurs prévus, 23 présents

A l'issue du 4^{ème} tour : pas de montée en nationale 2 (le 1^{er} passe minime)

Benjamines : 8 joueuses prévues, 8 présentes

A l'issue du 4^{ème} tour : 1 montée en nationale 2

Comme d'habitude, il y a eu de nombreux forfaits au 4^{ème} tour ; et, bien entendu, ils nous ont été signalés tardivement, ce qui n'a pas permis de compléter les tableaux au moins en garçons.

La situation devient de plus en plus préoccupante en féminines. Sur les 20 tableaux organisés lors des 4 tours, un seul a été complet, le tableau cadettes au 2^{ème} tour.

En seniors, pour 16 joueuses prévues, elles étaient 5 au 1^{er} tour, 5 au 2^{ème} tour, 5 au 3^{ème} tour et 2 au 4^{ème} tour.

En juniors, pour 16 joueuses prévues, elles étaient 11 au 1^{er} tour, 9 au 2^{ème} tour, 8 au 3^{ème} tour et 8 au 4^{ème} tour.

En cadettes, pour 16 joueuses prévues, elles étaient 14 au 1^{er} tour, 16 au 2^{ème} tour, 15 au 3^{ème} tour et 13 au 4^{ème} tour.

En minimes, pour 16 joueuses prévues, elles étaient 13 au 1^{er} tour, 12 au 2^{ème} tour, 11 au 3^{ème} tour et 12 au 4^{ème} tour.

En benjamines, pour 12 joueuses prévues, elles étaient 6 au 1^{er} tour, 7 au 2^{ème} tour, 4 au 3^{ème} tour et 8 au 4^{ème} tour.

Malgré tout, la CSR décide de maintenir le même nombre de joueuses dans les tableaux féminins pour la saison prochaine en considérant qu'une diminution de ce nombre ne permettrait pas d'organiser des tableaux féminins au niveau départemental.

Une réunion interzone doit avoir lieu à PARIS le 21 mai 2019 pour discuter du critérium fédéral de N2. Renan THEPAUT, Michel KERISIT et Eric DUCOS représenteront la Bretagne à cette réunion. Après discussion, la CSR décide de ne pas redemander la séparation des zones 1 et 2 pour la saison prochaine. Dans l'optique de la qualification au championnat de France benjamin et minime, la CSR se positionne pour un calcul des quotas en séparant les 2 zones.

Figure aussi à l'ordre du jour la proposition de demander à nouveau à la Fédé l'obtention de 3 montées en N1 pour les catégories seniors, juniors et cadettes ; ainsi que le passage de 2 à 3 montées dans la catégorie supérieure pour les tableaux benjamins et minimes garçons. La CSR est d'accord avec cette proposition.

Enfin, le placement des joueurs au 1^{er} tour sera rediscuté. A ce sujet, la CSR décide, après discussion, de revenir au placement des joueurs en tenant compte des résultats du tour précédent et non plus en fonction des points licences. Bien entendu, si l'interzone décidait de ne plus appliquer cette règle, la ligue de Bretagne s'alignerait sur le règlement de la N2. Au niveau départemental, l'Ille et Vilaine était le seul comité à ne pas appliquer cette règle. Il s'alignera donc sur les 3 autres départements la saison prochaine.

Michel KERISIT fait part à la CSR du courrier qu'il a reçu de Jean-François WOURLOD concernant un incident qui s'est passé lors du 3^{ème} tour du critérium fédéral de D1 dans les Côtes d'Armor. Il a eu une altercation avec un de ses adversaires et il s'estime attaqué. Il demande que des sanctions disciplinaires soient prises contre son adversaire. Michel KERISIT lui a répondu que seul le président de la ligue pouvait saisir la commission de discipline sur demande d'une commission ou d'un président de comité. Alain TRICOIRE précise qu'il s'est renseigné et qu'à priori, c'est plutôt Jean-François WOURLOD qui est à l'origine de l'altercation. Le comité des Côtes d'Armor a donc décidé de ne pas donner de suites à cette affaire.

3- RETOUR D'EXPERIENCE SUR LES COMPETITIONS TERMINEES

3.1- Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (12/01/2019 à CHARTRES DE BRETAGNE)

André PANNETIER étant absent, Michel KERISIT fait le point sur cette épreuve.

La compétition s'est déroulée dans de bonnes conditions dans la belle salle de l'usine PSA de CHARTRES DE BRETAGNE grâce à la bonne organisation du club corpo local.

La participation est en légère progression avec 52 inscrits contre 47 l'année dernière. Le pourcentage de joueurs du 22 et du 35 s'est inversé car, visiblement les participants ont un peu de mal à se déplacer. On peut noter que 2 joueurs de bon niveau du 29, qui souhaitaient disputer le championnat de France qui se déroulera à VERN-SUR-SEICHE, ont pu participer avec l'aval de la Fédé. L'un a été rattaché aux corpos briochins et l'autre au club des corpos 35 nouvellement créé cette saison.

Il n'y avait que 4 joueurs inscrits dans le tableau B (<16), le mieux classé ayant 1436 points. Trois joueurs inscrits dans le tableau C (<13) ont préféré disputer, en 2^{ème} tableau, le toutes catégories. De même, 3 vétérans ont préféré disputer les tableaux vétérans et toutes catégories, dans l'optique de se qualifier pour le championnat de France. Cette demande, bien que contraire au règlement (les joueurs doivent disputer le tableau correspondant à leur classement), a été acceptée.

Il serait peut-être bon de revoir le règlement et notamment les limites de classements des différents tableaux. André n'étant pas présent, ce point sera débattu ultérieurement.

3.2- Coupe et championnat de Bretagne vétérans (9 et 10/02/2019 à RENNES)

Marie-Claude PENNEC étant absente, Michel KERISIT fait le point sur cette épreuve.

La compétition s'est déroulée dans de bonnes conditions grâce à la bonne organisation du club du CPB RENNES.

En coupe, la participation était un peu meilleure que la saison dernière au moment des inscriptions. Il devait y avoir 12 équipes sur les 12 prévues en V1, 6 sur les 6 prévues en V2 et 3 sur les 6 prévues en V3. Hélas, on a déploré 2 forfaits de dernière minute en V1. On peut tout de même noter que l'essentiel du contingent était constitué d'équipes du 35 qui évoluaient à domicile, avec notamment 8 des 10 équipes en V1. A l'inverse, on peut regretter que les finistériens ne se soit pas trop déplacés, avec notamment une seule équipe présente sur les 4 prévues en V3.

En championnat, la participation prévue était satisfaisante au moment des inscriptions avec 26 joueurs en V1M (sur 32), 29 en V2M (sur 32), 20 en V3M (sur 24), 16 en V4M (sur 16), 7 en V5M (sur 8), 9 en V1D (sur 16), 12 en V2D (sur 12), 3 en V3D (sur 8) et 2 en V5D (sur 8). Hélas, il a fallu déplorer pas moins de 12 forfaits dans la semaine précédant la compétition ; ainsi que 3 absents le jour de l'épreuve, dont un qui n'aurait pas été prévenu par son club. Néanmoins, la participation était en légère hausse par rapport à la saison dernière.

Il est à noter que 15 joueuses et joueurs ont demandé à profiter du nouveau règlement et à ne pas disputer le championnat départemental. La CSR décide de maintenir la formule pour la saison prochaine.

3.3- 4^{ème} tour du critérium fédéral de N2 jeunes (16 et 17/03/19 à THORIGNE-FOUILLARD et VERN-SUR-SEICHE)

La compétition s'est bien déroulée malgré les délais assez courts pour l'organiser.

On peut remercier les 2 clubs, ainsi que les 2 tables d'arbitrage qui étaient composées de Gérard LE PAPE, Joël LE DIOURON, Bernard CHAPALAIN, Jacques LABRUE et Jean-Luc POTDEVIN. On peut aussi remercier les arbitres qui étaient présents en nombre suffisant.

Le délégué Gérard VINCENDON a été satisfait du déroulement et n'a pas noté de remarques particulières dans son rapport. On peut tout juste noter qu'un ou deux clubs qui avaient des joueurs dans les 2 lieux ont un peu râlé.

4- POINT SUR LES COMPETITIONS A VENIR

4.1- Finales régionales par classements (01/05/19 à QUESTEMBERT)

Finally, la compétition aura bien lieu dans le MORBIHAN, à QUESTEMBERT.

Michel KERISIT a contacté le président du club, Eric LARUE, et il n'y a pas de problème particulier pour cette épreuve. Le club l'a déjà organisée et la compétition se déroulera dans 2 salles avec 16 tables dans la salle principale et 8 tables dans la 2^{ème} salle.

Le retour des inscriptions était demandé pour le 5 avril et il y a eu 7 repêchages à faire. Tous les tableaux devraient être complets à part le tableau F12 où il n'y a que 7 joueuses. Pour ce tableau, le JA verra en fonction de l'horaire s'il fait une poule unique ou 2 poules suivies d'un tableau avec un classement intégral.

Le délégué de la compétition sera Alain GUENET. Michel KERISIT l'accompagnera pour collecter les réponses des qualifiés à la finale nationale, car la Fédé demande de lui fournir une liste avec les joueuses et joueurs certains de participer.

Le JA de l'épreuve sera Bernard CHAPALAIN, accompagné de Jean-Luc POTDEVIN et Jean-Paul GOUGEON comme DE.

Michel KERISIT enverra la liste des qualifiés, classés dans l'ordre des points classements du mois d'avril, à Bernard la semaine prochaine.

4.2- Interclubs régionaux (05/05/19 à HUELGOAT)

Michel KERISIT a contacté Le correspondant du club, Olivier LE FUR et lui a demandé d'installer 16 tables pour cette compétition.

Le retour des inscriptions était demandé pour le 5 avril et il y a eu 1 repêchage à faire. Les 3 tableaux masculins seront complets.

En filles, à l'issue des interclubs départementaux, on espérait avoir 2 équipes en cadettes, 2 en minimes et 3 en benjamines. A la demande du 22, il avait été décidé de faire jouer les cadettes et les minimes dans une poule unique de 4 équipes.

Finally, 3 équipes n'ont pas confirmé leur participation et il reste une équipe en cadettes, une en minimes et 2 en benjamines.

Comme il ne paraît pas souhaitable de faire jouer les benjamines avec les cadettes et les minimes, ni de faire se déplacer les équipes pour une rencontre, la CSR décide, à l'unanimité, d'annuler les 3 tableaux féminins pour cette saison. Les clubs seront avertis la semaine prochaine.

Le délégué de la compétition sera Bernard CHAPALAIN.

Le JA de l'épreuve sera Yves ROSSI accompagné d'Olivier LE FUR comme DE.

Michel KERISIT enverra la liste des équipes qualifiées, classées dans l'ordre des points classements du mois d'avril, au JA la semaine prochaine.

4.3- Championnat de Bretagne individuel (18 et 19/05/19 à DINAN)

Une réunion préparatoire a eu lieu à DINAN le 1^{er} février dernier. L'affiche et le dossier d'accueil ont été envoyés à la ligue par le club avec une semaine de retard sur le planning prévu. Il a fallu modifier l'affiche, notamment à cause du logo du conseil régional et le fichier définitif n'est arrivé à la ligue que mardi dernier. Kenny RENAUX étant très occupé, il n'a pu fournir la liste de ses invités que mercredi dernier. Tout ceci fait que les courriers n'ont pu partir dans les clubs que jeudi dernier. La date limite d'inscription a été fixée au vendredi 26 avril.

Au niveau des qualifiés d'office qui étaient dispensés de la participation au championnat départemental, Michel KERISIT a réussi à obtenir les infos sur leur participation au championnat de Bretagne en s'adressant directement aux clubs par mail. Il est important de connaître les joueuses et les joueurs qui ne participent pas afin de mettre à jour la liste des qualifiés d'office avant d'envoyer les courriers aux clubs. Il serait vraiment souhaitable que ces renseignements soient obtenus par les comités au moment du championnat départemental. Ce n'est pas très compliqué et cela faciliterait la tâche de la ligue.

En toutes catégories dames, LI Xue et Eva ANDORIN ne feront pas le championnat de Bretagne, alors que Romane LE SCOUR et Marie MOLLET le disputeront.

En toutes catégories messieurs, Quentin ROBINOT, Thomas LE BRETON, Jules ROLLAND et WANG Xin ne feront pas le championnat de Bretagne, alors que Rémi MENAND et Vincent LENOIR le disputeront.

Les repêchages dans les tableaux féminins risquent d'être compliqués car il n'y a pas beaucoup de remplaçantes.

Il n'y a aucune poussine dans le 56 et une seule dans le 35. Pour compléter le tableau, il a donc fallu prendre les 3 poussines du 22 et les 4 premières du 29.

Deux comités seulement seront représentés dans les tableaux handisports (29 et 35) ; mais il y aura tout de même les 8 joueurs prévus dans le tableau debout ; alors qu'ils seront 6 dans le tableau assis.

Le délégué de la compétition sera Michel KERISIT. Le JA sera Alain TRICOIRE, épaulé par Yves ROSSI comme JA adjoint, Eric DUCOS et Philippe HARNAY comme DE et Jean-Luc POTDEVIN comme responsable des arbitres.

Alain TRICOIRE souhaiterait qu'Yves ROSSI reste à ses côtés dans la salle principale et qu'un autre JA gère la 2^{ème} salle. Joël LE DIOURON se propose pour assumer ce rôle.

Suite aux problèmes rencontrés les saisons précédentes, il paraît souhaitable que la durée prévue des poules passe de 1H à 1H15. Alain TRICOIRE a modifié l'horaire en conséquence. La CSR adopte le nouvel horaire.

Alain TRICOIRE souhaiterait que les membres de la table d'arbitrage arrivent le vendredi soir à DINAN. Dans ce cas, Jean-Luc POTDEVIN viendrait avec des arbitres du 56. Cela permettrait de faire les poules sur place. Michel KERISIT fait remarquer qu'il n'y a pas de chambres de prévues le vendredi soir et que ça a déjà été compliqué d'en trouver pour le samedi soir. Bernard CHAPALAIN confirme, qu'il y a 2 ans, les poules ont été faites le mercredi par Gérard LE PAPE et lui et qu'ils ont communiqué par mail.

Il est donc décidé que personne n'arrivera le vendredi. Les poules jeunes seront constituées par Alain TRICOIRE et Philippe HARNAY sur SPID déconnecté le mercredi et elles seront transmises par mail à Eric DUCOS pour les mettre sur le site de la ligue. Les poules seniors seront faites sur place le samedi.

Enfin, le club de DINAN n'a toujours pas contacté la ligue pour venir chercher le matériel du conseil régional. Renan THEPAUT se propose de les relancer.

4.4- Titres régionaux par équipes (26/05/19 à MORDELLES)

Cette compétition se déroulera, comme il y a 4 ans, à MORDELLES en même temps que les titres départementaux du 35.

Ça se passera dans la 2^{ème} salle où 12 tables seront installées.

Le délégué sera Patrick EVENO et le JA Vincent GOUSSET.

Comme il n'a pas été possible d'organiser une réunion de la CSR après la dernière journée de championnat, Michel KERISIT enverra par mail aux membres de la CSR les résultats de la 2^{ème} phase ainsi que les montées et les descentes pour validation. Il enverra également le tirage au sort pour la journée des titres. Tout cela devra se faire très vite afin d'envoyer les convocations aux clubs à la fin de la semaine suivant la dernière journée de championnat, les titres se disputant une semaine plus tard.

5- QUESTIONS DIVERSES :

Renan THEPAUT revient sur le petit couac qui s'est produit dans la transmission des résultats du championnat de Bretagne vétérans. Ils ont été mis tardivement sur le site de la ligue qui ne les avait pas eus et ne sont pas paru dans le Télégramme. La compétition ayant lieu en Ille et Vilaine, ils sont parus uniquement dans Ouest France. Il faut donc revoir le rôle du JA et du délégué. Le JA doit transmettre les résultats à la ligue dès la fin de la compétition. Le délégué doit s'assurer que ces résultats sont bien transmis à Ouest France et au Télégramme. Michel KERISIT va tâcher de mettre à jour, pour la saison prochaine, le guide du délégué régional.

Michel KERISIT revient sur le recyclage des JA2 et JA3 programmé le 8 juin prochain en soulignant qu'il a trouvé un peu « hard » la façon dont Jean-Luc POTDEVIN a présenté les choses : pas de recyclage, pas de juge-arbitrage la saison prochaine. Il souligne notamment que l'utilisation de la numérotation des tableaux utilisée au niveau international n'est envisageable que si le SPID déconnecté est modifié en conséquence. Joël LE DIOURON, président de la CRA, reconnaît que Jean-Luc aurait pu formuler son « invitation » autrement ; mais que cette journée est importante pour que les JA2 et les JA3 se rencontrent et harmonisent leur méthode de travail.

Comme il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée et Michel KERISIT donne rendez-vous après le repas à ceux qui restent pour la constitution du calendrier de la saison prochaine.

Fin de la réunion : 13h00.

Le Président de la CSR,
Michel KERISIT.

Diffusion : Membres du Conseil de Ligue
Membres de la C.S.R
Comités et Présidents de Comités
Secrétariat LBTT